



# Charte du correspondant régional association ILONA

L'association ILONA vient en aide aux enfants malades et défavorisés du monde de la pétanque et du jeux provençal.

Le correspondant régional (CR) de l'Association ILONA doit mettre tout en œuvre pour détecter les enfants en difficultés et récolter des fonds.

**Article 1er :** Le CR doit être licencié auprès de la FFPJP.

**Article 2 :** Le CR s'engage :

- à être le relai sur le terrain entre les familles et l'association,
- à véhiculer l'image de l'association auprès des licenciés, des clubs et de son comité,
- à accompagner et inciter les manifestations au profit de l'association qui auront lieu dans son département

**Article 3 :** Le CR doit faire valider ses projets et initiatives par le bureau de l'association.

**Article 4 :** Le CR s'engage à ne rien faire qui puisse porter préjudice à l'image de l'association.

**Article 5 :** Le CR ne doit retirer aucun profit personnel de son statut au sein de l'association.

*Le correspondant régional est libre de quitter sa fonction à tout moment.*

*Le bureau se réserve le droit de se séparer du correspondant régional en cas de manquement à l'un de ces articles.*

*Signature (Lu et approuvé)*

Le Correspondant

La Présidente

**ASSOCIATION ILONA**

4 Place de la Fraternité  
12100 MILLAU

Téléphone : 04 66 82 44 45  
Mail : [associationilona@orange.fr](mailto:associationilona@orange.fr)  
Site internet : [www.association-ilona.com](http://www.association-ilona.com)